

NOMENCLATURE – 7.3.4

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 JANVIER 2022

GARANTIE D'EMPRUNT A COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES
REAMENAGEMENT

Rapporteur : Monsieur Thibault GHEYSENS

CONSIDERANT la délibération n° 34 adoptée par le Conseil Municipal le 29 juin 2012 au COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES pour des emprunts d'un montant total de 1 821 000,00 € consentis par la Caisse des Dépôts et de Consignations. Cet ensemble de prêts était destiné à financer la construction de 17 logements, Rue Notre Dame de Lorette à Lens : 1 611 000,00 € : Prêt PLUS 40 ans (bâti) et 210 000,00 € : Prêt PLUS 50 ans (foncier).

CONSIDERANT la demande formulée par LE COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES (l'Emprunteur) qui sollicite auprès de la Ville de Lens, la garantie relative au réaménagement du Prêt PLUS 40 ans, selon de nouvelles caractéristiques financières, du prêt référencé en annexe à la présente délibération, initialement garanti par la Ville de Lens (le Garant),

CONSIDERANT les nouvelles caractéristiques financières de la Ligne du Prêt Réaménagé reprises en annexe 2,

VU le rapport concluant à l'intérêt de l'opération,

VU les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2298 du Code Civil,

EN CONSEQUENCE, Le Garant est appelé à délibérer en vue d'adapter les garanties initialement accordées pour le remboursement dudit prêt.

DECIDE :

Article 1 : Le garant réitère sa garantie pour le remboursement de la ligne du prêt réaménagée initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

.../...

La garantie est accordée pour la Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

ARTICLE 2 : Les nouvelles caractéristiques financières de la Ligne du Prêt Réaménagée sont indiquées à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent la Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

ARTICLE 3 : La garantie de la Ville de Lens est accordée pour la durée totale de la Ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges.

La Commission Finances a émis un avis favorable.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS APRÈS
QUE LE CONSEIL MUNICIPAL EN EUT DÉLIBÉRÉ :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 4 (M. CLAVET, M. PACH, Mme LEROY, Mme LAUWERS)



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

COMMUNE DE LENS

Annexe à la délibération du conseil Communal en date du 19 JANV. 2022

Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations

Caisse des dépôts et consignations
179 Boulevard de Turin - Tour Eurocentre - 59777 Eurallie - Tél : 03 20 14 19 99
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Emprunteur : 000203324 - LE COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES

N° Contrat initial (3)	N° Avantant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt calculé sur le montant réaménagé hors stock d'intérêts (1)	Intérêt calculé sur le montant réaménagé hors stock d'intérêts (1)	Quotité garantie d'amortissement (en %)	Durée différé (en Mois)	Durée de remboursement (Durée Phase 1 / Phase 2 / Phase 3)	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt annuel appliqué phase 1 / phase 2 / phase 3 (2)	Taux de progression d'échéance appliqué Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progression d'échéance calculé Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progression d'amortissement (3)	Taux prop. annuel plancher des échéances Phase 1 / Phase 2 (3)
-	127255	1241007	1 473 385,10	0,00	0,00	100,00	0,00	30,00 / 30,000 / -	01/10/2022	A	0,960 / -	0,000 / -	- / -	- / -	- / -
Total			1 473 385,10	0,00	0,00										

Ce tableau comporte 1 Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) dont le montant total garanti s'élève à : **1 473 385,10€**

Montants exprimés en euros

Périodicité : A (annuelle), S (semestrielle), T (trimestrielle)

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

(2) Concernant les prêts à taux révisibles, les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer à la date de valeur du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date d'établissement du présent document et la date de valeur du réaménagement

(3) - : Si sans objet

SR : le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DR : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DL : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité plancher indiqué dans le tableau

Date d'établissement du présent document : 22/09/2021

Date de valeur du réaménagement : 01/10/2021

Caisses des dépôts et consignations
 179 Boulevard de Turin - Tour Eurocentre - 59777 Euraille - Tél : 03 20 14 19 99
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
[banquedesterritoires.fr](https://www.banquedesterritoires.fr) | @BanqueDesTerr